



Commission d'accès aux et de
réutilisation des documents
administratifs

Section publicité de l'administration

RAPPORT ANNUEL 2011

1. Aperçu du fonctionnement

L'année 2011 était la troisième année de fonctionnement du mandat en cours des membres de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section publicité de l'administration. Les membres ont été nommés par l'arrêté royal du 21 janvier 2009 et ont prêté serment le 16 février 2009. La durée de leur mandat est fixée à quatre ans.

Pendant l'année 2011, la Commission s'est à nouveau réunie au moins une fois par mois. Depuis 2011, la Commission doit travailler avec un membre de moins, plus précisément Madame Arlette Henrotte, auditeur général au SPF Finances, qui a démissionné suite à son départ à la retraite, et deux membres suppléants, plus précisément Monsieur François Angenot, attaché au SPF Justice, et Monsieur Jan Vancoillie, attaché au SPF Intérieur. Le président a sollicité le Premier Ministre à plusieurs reprises pour qu'il remplace ces membres mais cela n'a pas encore été fait. Cette situation n'a pas facilité le travail de la Commission vu le quorum exigé pour pouvoir décider d'un avis et la parité exigée pour pouvoir exécuter sa tâche comme il se doit. Depuis que le nouveau gouvernement est entré en fonctions, le président a de nouveau demandé au Premier Ministre de garantir la composition complète de la Commission.

2. Les décisions et avis

2.1 Nombre de demandes d'avis et d'avis émis

En 2011, la Commission a reçu 344 demandes d'avis. Elle a formulé 336 avis ; sept demandes d'avis n'ont pas dû être traitées parce que le demandeur les a retirées. Par comparaison avec les années précédentes, il s'agit d'une augmentation considérable qui est à imputer entièrement à l'enquête sur la potentielle fraude fiscale d'un certain nombre de contribuables possédant des comptes non déclarés en Suisse, une affaire qui a eu entre-temps des échos répétés dans la presse. Le motif de refus d'accorder l'accès aux documents du dossier fiscal a également fait l'objet d'un nombre d'arrêts du Conseil d'État dans lesquels l'avis de la Commission a été confirmé (voir notamment CdE 215.115 du 13 septembre 2011 et l'arrêt 215.508 du 3 octobre 2011).

En raison de la situation politique, la Commission n'a pas jugé opportun d'émettre d'initiatives d'avis en 2010 et en 2011.

2.2 Aperçu des avis émis en 2011

Avis	Parties	Objet	Résultat
Avis n° 2011-01 (NL)	X/SPF Finances	Documents fiscaux échangés entre le SPF Finances et le parquet	Non recevable
Avis n° 2011-02	X/Commune de Ferrières	Documents relatifs à une autorisation d'utilisation	Recevable et fondée
Avis n° 2011-03 (NL)	HZPC HOLLAND B.V./Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire	Documents administratifs sur l'utilisation du matériel pour la culture d'une race de pomme de terre	Recevable et fondée
Avis n° 2011-04	X/SELOR	Copie d'un test et du procès-verbal des résultats du test	Non recevable
Avis n° 2011-05	SPALANCA/ONEM	Copie d'une lettre et de ses annexes	Non recevable
Avis n° 2011-06	GROUPE S. asbl/Ministre des Classes moyennes et SPF Sécurité sociale	Documents relatifs à un audit	Recevable et fondée
Avis n° 2011-07	X/SELOR	Documents relatifs à une procédure de sélection	Recevable et fondée
Avis n° 2011-8	X/Stadt Eupen	Documents relatifs à un canal	Partiellement recevable et fondée
Avis n° 2011-9	X/Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Paramédical de Huy	Documents relatifs à l'évaluation d'un élève	Recevable et fondée
Avis n° 2011-10 (NL)	X/SPF Justice	Documents pénitentiaires	Recevable et non fondée

Avis n° 2011-11	X/SPF Affaires étrangères	Toute information utile sur la nationalité et la descendance du demandeur	Non recevable
Avis n° 2011-12	X/SELOR	Documents relatifs à une procédure de sélection	Partiellement recevable et fondée
Avis n° 2011-13 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-14 (NL)	X/SPF Finances	Compte financier d'une Direction de la taxation	Recevable et non fondée
Avis n° 2011-15 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-16 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-17 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-18 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-19 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-20 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-21 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-22 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-23	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	
Avis n° 2011-24 (NL)	X/Institut des Réviseurs d'Entreprises	Procès-verbaux du comité exécutif de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises	Recevable et fondée
Avis n° 2011-25 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-26	XN/SPF Economie	Documents relatifs aux droits d'auteur	Non recevable
Avis n° 2011-27	X/SPF Economie (2)	Un règlement	Non recevable
Avis n° 2011-28 (NL)	X/Police fédérale	Dossier de recrutement et de sélection par la police fédérale	Non recevable
Avis n° 2011-29	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et

		complet	fondée
Avis n° 2011-30	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-31	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-32 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-33 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-34 (NL)	X/SNCB Holding	La justification du résultat d'une sélection	Recevable et fondée
Avis n° 2011-35 (NL)	X/SPF Finances	Documents relatifs aux arriérés de traitement	Recevable et fondée
Avis n° 2011-36	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-37	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-38	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-39 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-40 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-41 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-42 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-43 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-44 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-45 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-46 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-47 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-48 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-49 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-50 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-51 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-52	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et

(NL)		complet	fondée
Avis n° 2011-53 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-54 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-55 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-56 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-57 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-58 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-59 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-60 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-61 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-62 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-63 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-64 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-65 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-66 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-67 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-68 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-69 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-70 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-71 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-72 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-73 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-74 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-75 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-76 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée

Avis n° 2011-77 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-78 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-79 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-80 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-81 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-82 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-83 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-84 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-85 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-86 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-87 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-88 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-89 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-90 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-91 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-92 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-93 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-94	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-95	X/ SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-96	X/ SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-97	X/ SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-98	X/ SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-99	X/ SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-100 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-101	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et

(NL)		complet	fondée
Avis n° 2011-102 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-103 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-104	X/SPF Justice	Les observations que la Belgique a fournies à la Cour européenne des droits de l'homme en 2010	Recevable et fondée
Avis n° 2011-105	X/SPF Affaires étrangères	La totalité des observations de la Belgique destinées au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en rapport avec l'exécution des arrêts de la CEDH en 2010	Recevable et fondée
Avis n° 2011-106	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-107	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-108	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-109	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-110	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-111	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-112	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-113 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-114 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-115 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-116	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-117	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-118 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée

Avis n° 2011-119 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-120 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-121 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-122 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-123 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-124 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-125 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-126 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-127 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-128 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-129 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-130 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-131 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-132 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-133 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-134 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-135 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-136 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-137 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-138 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-139 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-140 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-141 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-142 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-143 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et

(NL)		complet	fondée
Avis n° 2011-144 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-145 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-146 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-147 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-148	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-149	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-150	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-151	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-152	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-153	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-154	X /SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-155	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-156	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-157	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-158	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-159	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-160	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-161	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-162	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-163 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-164	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-165 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-166 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-167 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée

Avis 2011-168 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-169 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-170 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-171 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-172 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-173 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-174 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-175 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-176 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-177 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-178 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-179 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-180 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-181 (NL)	SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement – question sur le fait de pouvoir communiquer si une amende a été payée ou non	Question sur le fait de pouvoir communiquer si une amende administrative a déjà été payée ou non	Recevable
Avis n° 2011-182 (NL)	X/SPF Finances	Tous les documents du dossier fiscal sur lequel la plainte au pénal se base	Recevable et fondée
Avis n° 2011-183	X/SPF Economie (3)	Les procès-verbaux d'une réunion du Comité d'administration d'Uradex	Recevable et fondée
Avis n° 2011-184	X/Uradex	Les procès-verbaux d'une réunion du Comité	Non recevable

		d'administration d'Uradex	
Avis n° 2011-185 (NL)	X/Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire	Rapports d'inspection de l'horeca par l'AFSCA	Non recevable
Avis n° 2011-186	X/Commune d'Uccle	Documents relatifs à une enquête publique	Non recevable
Avis n° 2011-187	X/ONSS	Documents relatifs à une promotion	Recevable et partiellement fondée
Avis n° 2011-188 (NL)	X/CEN	Procès-verbaux des réunions du CEN	Non recevable
Avis n° 2011-189 (NL)	X/CEN (2)	Procès-verbaux des réunions de Belgo-nucléaire en la possession du CEN	Recevable mais non fondée
Avis n° 2011-190 (NL)	X/SPF Sécurité sociale	Une décision médicale motivée concernant le droit a une allocation familiale supplémentaire	Recevable et fondée
Avis n° 2011-191 (NL)	X/SPF Intérieur	Documents rédigés dans le cadre d'une enquête préalable menée conformément à l'article 27 de la loi du 13 mai 1999	Non recevable
Avis n° 2011-192	X/Ville de Lessines (3)	Documents relatifs au dossier d'urbanisme de tiers	Partiellement recevable et fondée
Avis n° 2011-193	X/Ville de Lessines (4)	Documents relatifs à un dossier d'urbanisme	Partiellement recevable et fondée
Avis n° 2011-194 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-195 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-196	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et

(NL)		complet	fondée
Avis n° 2011-197 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-198 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-199 (NL)	X/SPF Intérieur	Documents rédigés dans le cadre d'une enquête préalable menée conformément à l'article 27 de la loi du 13 mai 1999	Non recevable
Avis n° 2011-200 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-201 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-202 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-203 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-204 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-205 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-206 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-207 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-208 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-209 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-210 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-211 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-212 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-213 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-214 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-215 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-216 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-217	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et

(NL)		complet	fondée
Avis n° 2011-218 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-219 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-220 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-221 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-222 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-223 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-224 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-225 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-226 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-227 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-228 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-229 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-230 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-231 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-232 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-233 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-234 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-235 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-236 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-237	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-238 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-239 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-240 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-241 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée

Avis n° 2011-242 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-243 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-244 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-245 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-246 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-247 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-248 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-249 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-250 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-251 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-252 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-253 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-254 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-255 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-256 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-257	S.A. LA RENAISSANCE/Ville de Namur	Un contrat d'utilisation	Recevable et fondée
Avis n° 2011-258 (NL)	X/Stad Antwerpen	Un rapport d'intervention des pompiers	Non recevable
Avis n° 2011-259 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-260 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-261 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-262 (NL)	X/AFSCA	Un dossier de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire	Recevable et fondée
Avis n° 2011-263 (NL)	X/Zone de police Damme/Knokke-Heist	Documents relatifs à une	Pas compétente

		modification d'inscription au registre de la population	
Avis n° 2011-264 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-265 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-266 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-267 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-268 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-269 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-270 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-271 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-272 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-273 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-274 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-275 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-276	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-277	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-278 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-279 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-280 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-281 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-282 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-283	SPALANCA/ONEM	Correspondance relative à un licenciement pour motif grave	Recevable et fondée
Avis n° 2011-284 (NL)	VERBOND DER VLAAMSE	Tous les procès- verbaux rédigés à	Recevable et fondée

	TANDARTSEN VZW/INAMI	la suite de contrôles concernant les élections des représentants	
Avis n° 2011-285 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-286 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-287 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-288 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-289	X/Conseil Supérieur de la Justice	Les rapports relatifs aux épreuves écrites de l'admission au stage judiciaire	Non recevable
Avis n° 2011-290	X/SELOR	Les notes du jury d'un test linguistique	Recevable et fondée
Avis n° 2011-291 (NL)	X/Fonds des maladies professionnelles	Un contrat d'assurance « Accidents du travail »	Recevable et fondée
Avis n° 2011-292	X/VRESSE-SUR- SEMOIS	Une autorisation d'utilisation	Recevable et fondée
Avis n° 2011-293 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	
Avis n° 2011-294 (NL)	X/Conseil supérieur de la Santé	Avis confidentiels	Partiellement recevable et fondée
Avis n° 2011-295 (NL)	X/Sint-Pieters-Leeuw	Registres de la population	Non recevable
Avis n° 2011-296 (NL)	X/SECAL	Documents contenus dans des dossiers relatifs au paiement des dépenses d'entretien	Non recevable
Avis n° 2011-297	X/SELOR (2)	Une liste des inscriptions aux et des résultats des divers tests linguistiques passés	Non recevable
Avis n° 2011-298	X/SELOR (3)	Une liste des	Recevable et

		inscriptions aux et des résultats des divers tests linguistiques passés	fondée
Avis n° 2011-299 (NL)	TESTACHAT/SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	Certaines informations contenues dans les rapports des médiateurs des hôpitaux	Recevable et fondée
Avis n° 2011-300	X/Service des Pensions du Secteur Public	Un document qui donne une interprétation générale d'un article de loi	Recevable et fondée
Avis n° 2011-301	X/Conseil Supérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires	Documents du Conseil Supérieur de l'Ordre des médecins vétérinaires	Recevable et partiellement fondée
Avis n° 2011-302	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-303	X/SPF Intérieur	Un dossier complet de l'Office des Étrangers	Non recevable
AVIS N° 2011-304 (NL)	X/SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement	Documents relatifs à une procédure de promotion	Recevable et fondée
Avis n° 2011-305 (NL)	X/SPF Justice	Un avis complémentaire donné dans le cadre d'une décision négative concernant des permissions de sortie	Recevable et fondée
Avis n° 2011-306	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-307 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-308 (NL)	LUXAFOIL/BPost SA	Un dossier d'adjudication	Non recevable
Avis n° 2011-309	X/Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé	Documents utilisés par le Comité sectoriel	Pas de compétence

		de la sécurité sociale et de la santé pour prendre une décision	
Avis n° 2011-310	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-311	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-312 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal complet	Recevable et fondée
Avis n° 2011-313	X/Conseil Supérieur de la Justice	Les procès-verbaux des épreuves écrites de l'admission au stage judiciaire auprès du Conseil Supérieur de la Justice	Pas de compétence
Avis n° 2011-314 (NL)	X/SPF Finances	L'identité de la personne qui a déposé une plainte fiscale	Recevable et non fondée
Avis n° 2011-315 (NL)	X/ Commission Médicale Provinciale d'Anvers	Documents relatifs au traitement d'une plainte par la Commission Médicale Provinciale	Recevable et fondée
Avis n° 2011-316 (NL)	LUXAFOIL/BPost SA	Un dossier d'adjudication	Non recevable
Avis n° 2011-317 (NL)	X/SPF Justice (2)	Un document relatif à une proposition alternative à la prison de Beveren	Recevable et fondée
Avis n° 2011-318 (NL)	X/Service d'incendie Hasselt	Documents relatifs au festival Pukkelpop en la possession des pompiers de Hasselt	Partiellement recevable et fondée
Avis n° 2011-319 (NL)	X/Selor	Documents relatifs à une procédure de sélection	Partiellement recevable et fondée

Avis n° 2011-320 (NL)	X/Intermixt	Documents d'Intermixt	Pas de compétence
Avis n° 2011-321	SNOECK-NOORDHOF/IXELLES	Sur la légalité de la rétribution demandée pour consulter un permis d'urbanisme	Recevable et fondée
Avis n° 2011-322 (NL)	X/SECAL	Documents en la possession de SECAL	Recevable et fondée
Avis n° 2011-323 (NL)	CADUES LTD/SPF Finances	Un dossier fiscal	Recevable et fondée
Avis n° 2011-324 (NL)	X/SELOR (1)	Un dossier de sélection	Recevable et fondée
Avis n° 2011-325 (NL)	X/SELOR (2)	Un dossier de sélection	Recevable et fondée
Avis n° 2011-326 (NL)	X/SPF Finances	Rapports d'audit	Recevable et partiellement fondée
Avis n° 2011-327	S.A. LA RENAISSANCE/Ville de Namur (2)	Documents relatifs à une décision concernant un accord sur l'utilisation d'une salle de cinéma	Recevable et fondée
Avis n° 2011-328 (NL)	X/SELOR	Un dossier de sélection	Recevable et fondée
Avis n° 2011-329 (NL)	X/ Conseil Supérieur de la Santé (2)	Documents rédigés dans le cadre de l'apparition de conflits d'intérêts potentiels au Conseil Supérieur de la Santé	Recevable et fondée
Avis n° 2011-330	X/COMMUNE d'INCOURT	Documents d'un dossier technique sur des emplois de proximité	Non recevable
Avis n° 2011-331 (NL)	X/SPF Finances	Dossier fiscal	Recevable et fondée
Avis n° 2011-332 (NL)	NV ORBO LABELS/SPF Finances	Documents ayant donné suite à un contrôle fiscal	Recevable et fondée
Avis n° 2011-333 (NL)	X/SELOR	Documents relatifs à un examen de	Recevable et fondée

		promotion	
Avis n° 2011-334	X/SELOR	Documents relatifs à un examen de promotion	Non recevable
Avis n° 2011-335	X/COMMUNE d'INCOURT (2)	Documents d'un dossier technique sur des emplois de proximité	Recevable et fondée
Avis n° 2011-336	X/SPF Finances	Correspondance en la possession de l'administration fiscale	Recevable et partiellement fondée

2.3 Publication des avis

Les avis de la Commission sont publics. Ils sont publiés sur le site Internet de la Commission (<http://www.documentsadministratifs.be>). Sur ce site se trouvent également, outre les avis de la Commission, des informations sur la législation en matière de publicité et des informations pratiques pour le demandeur.

3. Recommandations

Le Parlement n'ayant pas eu la possibilité d'examiner le rapport annuel de la Commission en 2010 et en 2011 et aucun gouvernement de plein exercice n'existant à cette période, la Commission a jugé opportun de reprendre dans son rapport annuel quelques recommandations qu'elle a formulées en 2009 et en 2010 parce que celles-ci sont toujours pertinentes.

3.1 La possibilité de prolongation des délais dans le cadre du recours administratif

Le législateur a stipulé qu'une autorité administrative peut prolonger le délai dans lequel elle doit prendre une décision. Une telle prolongation n'est pas prévue dans le cadre de la possibilité de recours administratif. Dans le cadre du recours administratif, la Commission est souvent confrontée à des dossiers plus compliqués. La Commission ne dispose ici que d'un délai de trente jours pour formuler un avis motivé. La plupart du temps, ce délai est suffisant, mais pour certains dossiers, ce n'est pas le

cas en raison de la complexité du contenu des documents administratifs demandés. La Commission recommande dès lors que le législateur donne à la Commission la possibilité de prolonger, de maximum trente jours, le délai dans lequel l'avis doit être formulé.

3.2 Un plaidoyer en faveur d'une compétence décisionnelle de la Commission

Contrairement à la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section Réutilisation, et à la Commission fédérale de Recours pour l'accès aux informations environnementales, la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs, section Publicité de l'administration, n'a qu'une compétence d'avis et pas de compétence décisionnelle. La Commission ne perçoit pas pourquoi, sur le plan de la protection juridique, une distinction devrait être établie entre ces commissions. En ce qui concerne (le droit à) la réutilisation de documents administratifs qui – contrairement au droit à la publicité de l'administration (voir l'article 32 de la Constitution) – n'a pas le statut de droit fondamental et n'est pas reconnu comme un droit de l'homme par la Convention du Conseil de l'Europe sur l'accès aux documents officiels, il n'est certainement pas facile de comprendre pourquoi le citoyen jouit d'une protection juridique moindre en ce qui concerne l'accès aux documents administratifs. La différence de protection juridique entre l'accès aux informations environnementales et l'accès aux informations non environnementales n'est pas non plus justifiable. Toutes deux sont en effet l'expression d'une même disposition constitutionnelle.

3.3 Un plaidoyer en faveur d'une possibilité de recours administratif accessible à tous

La Commission constate que la raison principale pour laquelle les demandes d'avis sont déclarées non recevables est la non-simultanéité de la demande de reconsidération et de la demande d'avis. La condition de simultanéité découle de l'article 8, § 2 de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et de l'article 9, §1^{er} de la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes. Cette condition de simultanéité est toutefois difficilement conciliable avec le caractère fondamental du droit constitutionnel. Dans la mesure où le législateur opte dès lors pour le maintien pur et simple des compétences d'avis de la Commission, la

Commission recommande de supprimer ce seuil pour l'introduction d'un recours. À l'exemple du décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration de la Communauté française, la procédure peut être adaptée comme suit : le demandeur introduit une demande d'avis auprès de la Commission, celle-ci informe ensuite l'autorité administrative et l'invite à faire immédiatement connaître son point de vue.

3.4 Un plaidoyer en faveur d'un élargissement du champ d'application personnel de la loi du 11 avril 1994

La notion d'« autorité administrative » joue un rôle essentiel dans la délimitation du champ d'application personnel de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes. Dans ces lois, cette notion n'est pas définie sur le plan du contenu mais il est fait référence à sa signification à l'article 14 des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973, et donc implicitement à la jurisprudence y afférente. Cette jurisprudence a connu toute une évolution et n'est pas toujours univoque ; il y a une relation étroite entre la compétence décisionnelle unilatérale et la qualification d'autorité administrative (voir entre autres les avis suivants : avis n° 2011-301, avis n° 2011-309, avis n° 2011-313, avis n° 2011-315, avis n° 2011-320, avis n° 2011-329). Toutefois, l'application de la publicité de l'administration ne requiert pas nécessairement l'existence d'actes juridiques administratifs, de sorte que la référence faite à l'article 14 des lois coordonnées sur le Conseil d'État pose problème dans certains cas. En raison de la sécurité juridique, il est dès lors souhaitable que le législateur décrive lui-même clairement le champ d'application de la loi du 11 avril 1994 et que, conformément à l'article 32 de la Constitution, il opte pour une interprétation extensive.

3.5. Compléter le champ d'application

Tout comme en 2009, la Commission a été confrontée en 2010 à une lacune dans la législation en matière de publicité. Le législateur n'a vraisemblablement pas conscience du fait que la création de nouvelles institutions ayant une personnalité juridique après l'élaboration de la législation en matière de publicité pourrait également nécessiter une adaptation de cette législation. Contrairement aux zones de police

unicommunales, où les organes communaux agissent et peuvent donc avoir recours à la législation existante en matière de publicité de l'administration pour les communes, il n'en va pas de même pour les zones de police pluricommunales. Les citoyens peuvent, il est vrai, avoir recours à l'effet direct de l'article 32 de la Constitution, mais il leur manque néanmoins une procédure claire, des délais clairement déterminés dans lesquels ils doivent recevoir une réponse à leur demande et une procédure de recours accessible à tous. Il est dès lors souhaitable que le législateur comble cette lacune, ce qu'il a déjà fait à l'égard de l'accès aux informations environnementales dans la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement.

En traitant un certain nombre de demandes d'avis, la Commission a également pu constater d'autres lacunes dans la législation. L'application simultanée de la législation administrative et de l'article 14 des lois du Conseil d'État exclut en effet certains actes administratifs de façon explicite. C'est le cas pour les Comités sectoriels de la Commission de la protection de la vie privée (avis n° 2011/310) et pour le Conseil Supérieur de la Justice lorsqu'il rend des avis sur l'admission au stage judiciaire (avis n° 2011-313).

3.6 Un plaidoyer en faveur de plus de transparence

Dans le domaine de l'accès aux documents administratifs, il existe aujourd'hui deux régimes. D'une part, il y a l'accès aux documents administratifs tel que garanti par la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration et la loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration dans les provinces et les communes ; d'autre part, il y a le droit d'accès aux informations en matière d'environnement tel que garanti par la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement. Bien que le législateur ait fait un effort pour faire concorder les deux régimes, il subsiste encore entre les deux un nombre considérable de divergences. Cela engendre de nombreuses difficultés, tant pour le citoyen que pour l'administration. C'est surtout la distinction entre informations en matière d'environnement et informations non environnementales qui semble très complexe dans la pratique. Par ailleurs, de nombreux documents administratifs présentent un caractère mixte parce qu'ils reprennent des informations tant environnementales que non environnementales. Il existe en outre deux procédures différentes de recours administratif avec

des commissions distinctes qui remplissent un autre rôle. Les citoyens et entreprises n'ont que faire de cette répartition artificielle des informations dans les documents administratifs et de la complexité y afférente. La Commission plaide donc en faveur du développement d'un système de publicité uniforme. Le système de publicité en Belgique est en effet déjà extrêmement compliqué en raison de l'existence d'une règle de répartition des compétences à l'article 32 de la Constitution qui entraîne l'application, parfois simultanée, de plusieurs législations.

3.7 La fonction d'exemple de l'autorité

La Commission souhaite explicitement attirer l'attention sur la fonction d'exemple de l'autorité. La Commission constate encore trop souvent que certaines autorités administratives ne se donnent pas la peine de prendre une décision en ce qui concerne une demande d'accès à un document administratif.

La Commission a également constaté que l'accès aux tests et aux examens que passent les membres du personnel des autorités rencontre de nombreux obstacles. À ce sujet, la Commission a d'ailleurs, d'initiative, formulé un avis en 2009 dans lequel elle aborde largement cette problématique (avis n° 2009-17). L'Institut de Formation de l'Administration fédérale (IFA) a, sous l'influence des différents avis formulés par la Commission à ce propos, positivement modifié sa position. Cela n'est toutefois pas le cas du SELOR qui ne donne toujours pas suffisamment suite aux obligations imposées par la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration. Le SELOR invoque souvent soit l'existence de droits intellectuels, soit les coûts liés à l'exercice du droit de copie. La Commission estime que ces motifs ne sont pas suffisants pour refuser le droit constitutionnel d'accès aux documents administratifs. La Commission n'adhère pas non plus à l'argument selon lequel, en raison d'une réutilisation éventuelle des questions d'examen, celles-ci doivent être considérées comme étant confidentielles.

3.8. Utilisation de la possibilité d'avis de la Commission lors de l'élaboration de nouveaux textes législatifs

La Commission constate que des initiatives législatives concernant l'accès aux documents administratifs ou ayant une influence sur celui-ci et ne tenant pas suffisamment compte du cadre légal existant sont parfois

prises, ce qui ne profite pas toujours à la sécurité juridique. La Commission recommande que, lors de la préparation de nouvelles règles, le législateur utilise la possibilité de demander l'avis de la Commission en la matière. Le législateur a en effet créé la Commission pour aider à garantir la cohérence et l'interprétation de la législation en matière de publicité.

La Commission souhaite ici attirer une attention particulière sur deux lois qui ont des conséquences sur la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration. Il s'agit d'abord de la loi du 4 février 2010 relative aux méthodes de recueil des données par les services de renseignement et de sécurité (M.B. du 10 mars 2010) qui ajoute un point 4° à l'article 6, § 2, dont l'interprétation laisse à désirer et qui pose des problèmes d'interprétation. Ensuite, la Commission souhaite attirer l'attention sur l'article 65/10 de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fourniture et de services, telle que modifiée par la loi du 23 décembre 2009 (M.B. du 28 décembre 2009). Dans ce cas, le manque de clarté de la formulation et la confusion entre la publicité et un droit d'information spécifique pour les soumissionnaires engendrent également de nombreux problèmes d'interprétation et d'application. Cette disposition est entrée en vigueur le 25 février 2010 par l'article 76 de l'arrêté royal du 10 février 2010 modifiant certains arrêtés royaux exécutant la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services (M.B. du 16 février 2010).

3.9. L'absence de sanction en cas de refus de fournir des documents à la Commission

En 2011, la Commission fédérale de recours pour l'accès aux informations environnementales a été confrontée au refus de deux instances environnementales de lui fournir sans délai les documents sur lesquels elle devait prendre une décision, et ce malgré la disposition explicite prévue à l'article 40 de la loi du 5 août 2006. L'article 19, § 1^{er} de l'arrêté royal du 29 avril 2008 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission d'accès aux et de réutilisation des documents administratifs (M.B. du 8 mai 2008) comporte une disposition similaire : « La section publicité de l'administration peut, lorsqu'elle reçoit une demande d'avis, consulter sur place toutes les informations utiles ou se les faire communiquer par l'autorité administrative fédérale, provinciale ou

communale concernée. Elle peut entendre toutes les parties et tous les experts concernés et demander des informations complémentaires aux membres du personnel de l'autorité administrative fédérale, provinciale ou communale concernée. » Le non-respect de ces dispositions n'est pas sanctionné.

Vu la disposition similaire, il est indiqué, lorsqu'une sanction devrait être déterminée en raison du non-respect de l'article 40 de la loi du 5 août 2006 relative à l'accès du public à l'information en matière d'environnement, de faire de même pour le non-respect de l'article 19, §1^{er} de l'arrêté royal du 29 avril 2008.

La Commission juge par conséquent opportun d'aborder ce problème le plus rapidement possible afin de garantir le fonctionnement continu et indépendant de la Commission, tel que le législateur le souhaite.

F. SCHRAM
secrétaire

J. BAERT
président